

# Veille réglementaire

## Environnement

BULLETIN DE JANVIER 2017

1	REGLEMENTATION / LEGISLATION FRANÇAISE .....	2
2	REGLEMENTATION / LEGISLATION EUROPEENNE .....	4
3	PROJETS DE REGLEMENTATION/LEGISLATION .....	6

### Légende



Nouveau texte



Texte modifié



Texte abrogé



Projet de texte

### Mentions légales

© by Novallia

Ce Bulletin représente une compilation de textes et références provenant de sources officielles. Si les textes pris individuellement ne sont pas protégés, leur compilation et les commentaires le sont. Les copies, sous quelque format que ce soit, de pages entières ou des commentaires ne sont pas autorisées sans accord écrit de NOVALLIA. Si le présent Bulletin sert de base à une mise en ligne interne (Intranet) **de Veille Réglementaire, la source doit être mentionnée. Les copies sur des sites libres d'accès ou d'accès restreint sont également** soumises à autorisation et à mention de la source.

Novallia (France) SAS

SAS au capital de 482 250 € - RCS Paris 501 622 336 00029 - APE: 6209Z - N° TVA: FR96501622336

Organisme de formation - Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 11 75 49559 75 auprès du Préfet de la Région Ile-de-France

Siège Social : 105 rue La Fayette - 75010 Paris. Tel : 01 71 18 22 50 Fax : 01 71 18 22 49


[www.novallia.fr](http://www.novallia.fr)

[contact@novallia.fr](mailto:contact@novallia.fr)

# 1 REGLEMENTATION / LEGISLATION FRANÇAISE


## 1.1 Air

### Gaz à effet de serre (GES)


Texte modifié	Arrêté du 24 janvier 2014 fixant la liste des exploitants auxquels sont affectés des quotas d'émission de gaz à effet de serre et le montant des quotas affectés à titre gratuit pour la période 2013-2020	
Texte modificateur	Arrêté du 02 janvier 2018 ( <a href="#">Lien vers le texte</a> - JORF 0009 du 12 janvier 2018)	
Champ d'application	Exploitants soumis aux quotas d'émission de GES.	
Contenu de la modification	L'annexe I qui concerne les installations produisant exclusivement de l'électricité et ne recevant pas de quotas gratuits et l'annexe II qui concerne les installations bénéficiant de quotas gratuits sont modifiées.	

## 1.2 Eau

### Eaux consommation humaine


Arrêté du 18 janvier 2018 relatif aux matériaux et objets étamés destinés aux installations de production, de distribution et de conditionnement qui entrent en contact avec l'eau destinée à la consommation humaine	<a href="#">Lien vers le texte</a> JORF 0021 du 26 janvier 2018	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Cet arrêté définit les dispositions spécifiques pour les matériaux et les objets étamés entrant en contact avec l'eau destinée à la consommation humaine afin de garantir leur innocuité.</li> </ul>		


### Généralités sur l'eau

<b>Note technique du 26 décembre 2017 relative à la mise en œuvre du suivi des substances de l'état chimique des eaux de surface dans le biote dans le cadre de la directive cadre sur l'eau conformément à la directive 2013/39/UE</b>	<a href="#">Lien vers le texte</a> Ministère de la Transition écologique et solidaire	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Cette note technique précise les objectifs et les caractéristiques de <b>suivi des substances prioritaires de l'état chimique dans la matrice biote et sur les modalités de mise en œuvre de ce suivi pour le second cycle DCE (2016-2021)</b>.</li> </ul>		

## 1.3 Produits et écoconception

### Produits phytosanitaires

Note de service du 22 janvier 2018 relative à la liste des produits phytopharmaceutiques de biocontrôle, au titre des articles L.253-5 et L.253-7 du code rural et de la pêche maritime	<a href="#">Lien vers le texte</a> Ministère de l'agriculture et de l'alimentation	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Cette note établit la liste des produits phytopharmaceutiques de biocontrôle, au titre des articles L.253-5 et L.253-7 du code rural et de la pêche maritime. Elle définit également la méthodologie d'élaboration de la liste, et notamment les critères généraux de définition des produits concernés.</li> </ul>		

Texte abrogé	Note de service du 18 octobre 2017 relative à la liste des produits phytopharmaceutiques de biocontrôle, au titre des articles L.253-5 et L.253-7 du code rural et de la pêche maritime	
Texte d'abrogation	Note de service du 22 janvier 2018 ( <a href="#">Lien vers le texte</a> - Ministère de l'agriculture et de l'alimentation)	
Date d'abrogation	22/01/2018	

## 1.4 Territoires et espaces naturels

### Parcs et réserves naturels

Décret 2018-9 du 05 janvier 2018 portant prorogation du classement du parc naturel régional des Grands Causses (région Occitanie)	<a href="#">Lien vers le texte</a> JORF 0005 du 07 janvier 2018	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Ce décret porte prorogation du classement du parc naturel régional des Grands Causses (région Occitanie).</li> </ul>		
Décret 2018-50 du 29 janvier 2018 portant prorogation du classement du parc naturel régional des Préalpes d'Azur (région Provence-Alpes-Côte d'Azur)	<a href="#">Lien vers le texte</a> JORF 0025 du 31 janvier 2018	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Ce décret porte prorogation du classement du parc naturel régional des Préalpes d'Azur (région Provence-Alpes-Côte d'Azur).</li> </ul>		
Décret 2018-49 du 29 janvier 2018 portant prorogation du classement du parc naturel régional de Camargue (région Provence-Alpes-Côte d'Azur)	<a href="#">Lien vers le texte</a> JORF 0025 du 31 janvier 2018	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Ce décret porte prorogation du classement du parc naturel régional de Camargue (région Provence-Alpes-Côte d'Azur).</li> </ul>		
Décret 2018-48 du 29 janvier 2018 portant prorogation du classement du parc naturel régional du Verdon (région Provence-Alpes-Côte d'Azur)	<a href="#">Lien vers le texte</a> JORF 0025 du 31 janvier 2018	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Ce décret porte prorogation du classement du parc naturel régional du Verdon (région Provence-Alpes-Côte d'Azur).</li> </ul>		
Décret 2018-47 du 29 janvier 2018 portant prorogation du classement du parc naturel régional du Luberon (région Provence-Alpes-Côte d'Azur)	<a href="#">Lien vers le texte</a> JORF 0025 du 31 janvier 2018	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Ce décret porte prorogation du classement du parc naturel régional du Luberon (région Provence-Alpes-Côte d'Azur).</li> </ul>		
Décret 2018-46 du 29 janvier 2018 portant prorogation du classement du parc naturel régional des Alpilles (région Provence-Alpes-Côte d'Azur)	<a href="#">Lien vers le texte</a> JORF 0025 du 31 janvier 2018	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Ce décret porte prorogation du classement du parc naturel régional des Alpilles (région Provence-Alpes-Côte d'Azur).</li> </ul>		
Liste du 23 janvier 2018 des sites classés au cours de l'année 2017 (code de l'environnement, art. L. 341-1 à L. 341.22, R. 341-4 et R. 341-5)	<a href="#">Lien vers le texte</a> JORF 0018 du 23 janvier 2018	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Ce texte définit la liste des sites classés au cours de l'année 2017.</li> </ul>		

## 2 REGLEMENTATION / LEGISLATION EUROPEENNE

### 2.1 Air

#### Fluides frigorigènes

#### Avis du 20 janvier 2018 destiné aux entreprises ayant l'intention de mettre des hydrofluorocarbones en vrac sur le marché de l'Union européenne en 2019


[Lien vers le texte](#)  
JOUE du 20 janvier 2018 C21/5



- Cet avis s'adresse à toute entreprise désirant faire une déclaration en vue de la mise sur le marché de l'Union d'hydrofluorocarbones en vrac en 2019 donc il concerne les allocations de quotas pour la mise sur le marché d'hydrofluorocarbones.

### 2.2 Bruit

#### Généralités sur le bruit

Texte modifié	Directive 2002/49 du 25 juin 2002 relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement	
Texte modificateur	Rectificatif du 10 janvier 2018 ( <a href="#">Lien vers le texte</a> - JOUE du 10 janvier 2018 L5/35)	
Champ d'application	Etats membres	
Contenu de la modification	<p>Au niveau de l'annexe, point 2.1.1, premier alinéa, au lieu de: «la gamme de fréquences de 63 Hz à 8 kHz», lire: «la gamme de fréquences de 63 Hz à 8 kHz en bandes d'octave» et au point 2.2.1, sous le titre «Flux de circulation», au deuxième alinéa, au lieu de : «chaque bande d'octave i de 125 Hz à 4 kHz», lire: «chaque bande d'octave i de 63 Hz à 8 kHz».</p> <p>Aussi au niveau du point 2.3.2, sous le titre «Définition», au deuxième alinéa <b>de l'annexe</b>, au lieu de : «et v est la vitesse du train en km/h», lire: «et v est la vitesse du train en m/s» et sous le titre «Définition», cinquième alinéa, au lieu de : «<math>A_3(\lambda)</math>», lire: «<math>A_3(\lambda)'</math>».</p> <p>Le sous-titre «Le bruit d'impact (croisements, aiguillages et jonctions)» est ainsi modifié au lieu de «et v est la énième (s) vitesse du véhicule du énième (t) type de véhicule en km/h», lire : «et v est la énième (s) vitesse du véhicule du énième (t) type de véhicule en m/s».</p> <p>Le premier aliéna des sous-titres «Calcul dans des conditions favorables» et «Conditions favorables», est modifié.</p> <p>Enfin, la base de données pour les sources du bruit ferroviaire a été rectifiée.</p>	

### 2.3 Produits et écoconception

#### Produits de construction

#### Communication du 19 janvier 2018 dans le cadre de la mise en œuvre du règlement 305/2011 établissant des conditions harmonisées de commercialisation pour les produits de construction et abrogeant la directive 89/106/CEE

[Lien vers le texte](#)  
JOUE du 19 janvier 2018 C19/7



- Cette communication publie les références des documents d'évaluation conformément à l'article 22 du règlement 305/2011.
- Elle remplace les listes précédentes publiées au JOUE.

## Produits phytosanitaires

Texte modifié	Règlement 540/2011 du 25 mai 2011 portant application du règlement 1107/2009, en ce qui concerne la liste des substances actives approuvées	
Texte modificateur	Règlement 2018/84 du 19 janvier 2018 ( <a href="#">Lien vers le texte</a> - JOUE du 20 janvier 2018 L16/8) Règlement 2018/112 du 24 janvier 2018 ( <a href="#">Lien vers le texte</a> - JOUE du 25 janvier 2018 L20/3) Règlement 2018/113 du 24 janvier 2018 ( <a href="#">Lien vers le texte</a> - JOUE du 25 janvier 2018 L20/7) Rectificatif du 05 janvier 2018 ( <a href="#">Lien vers le texte</a> - JOUE du 05 janvier 2018 L2/14) Rectificatif du 05 janvier 2018 ( <a href="#">Lien vers le texte</a> - JOUE du 05 janvier 2018 L2/15)	
Champ d'application	Substances actives composant les produits phytopharmaceutiques	
Contenu de la modification	<p><b>Les différents règlements d'approbation de substances actives</b> et de substances de base concernant la mise sur le marché de produits phytopharmaceutiques cités ci-après modifient la liste annexée au règlement 540/2011.</p> <p>Le règlement 2018/84 modifie la prolongation des périodes d'approbation des substances actives «chlorpyrifos», «chlorpyrifos-méthyl», «clothianidine», «composés de cuivre», «dimoxystrobine», «mancozèbe», «mécoprop-P», «métirame», «oxamyl», «pethoxamid», «propiconazole», «propinèbe», «propyzamide», «pyraclostrobine» et «zoxamide».</p>	


Approbation de substances de base et de substances actives concernant la mise sur le marché de produits phytopharmaceutiques		
<p>Plusieurs règlements <b>approuvent ou renouvellent l'approbation des</b> substances actives et de substances de base concernant la mise sur le marché de produits phytopharmaceutiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>«laminarine»</b> Règlement 2018/112 du 24 janvier 2018 renouvelant l'approbation de la substance active à faible risque «laminarine» conformément au règlement 1107/2009 concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques, et modifiant l'annexe du règlement 540/2011 (<a href="#">Lien vers le texte</a> - JOUE du 25 janvier 2018 L20/3)</li> <li>• <b>«acétamipride»</b> Règlement 2018/113 du 24 janvier 2018 renouvelant l'approbation de la substance active «acétamipride» conformément au règlement 1107/2009 concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques, et modifiant l'annexe du règlement 540/2011 (<a href="#">Lien vers le texte</a> - JOUE du 25 janvier 2018 L20/7)</li> </ul>		

Texte modifié	Règlement 2017/842 du 17 mai 2017 renouvelant l'approbation de la substance active à faible risque Coniothyrium minitans souche CON/M/91-08, conformément au règlement 1107/2009 du concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques et modifiant l'annexe du règlement 540/2011	
Texte modificateur	Rectificatif du 05 janvier 2018 ( <a href="#">Lien vers le texte</a> - JOUE du 05 janvier 2018 L2/15)	
Champ d'application	Substances actives composant les produits phytopharmaceutiques	
Contenu de la modification	<p><b>Au niveau de l'annexe I, la teneur minimale en spores est modifiée au niveau de la troisième colonne.</b></p> <p>Aussi, au <b>niveau de l'annexe II</b> des modifications ont été apportées à la partie D, dans la quatrième colonne du tableau la teneur minimale en spores viables est modifiée.</p>	

### 3 PROJETS DE REGLEMENTATION/LEGISLATION

#### 3.1 Risques

##### Canalisations

<p>Projet de décret du 12 janvier 2018 modifiant certaines dispositions du chapitre <b>IV du titre V du livre V du code de l'environnement</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>Ce projet vise à faire évoluer la <b>procédure de réponse aux déclarations de travaux, protection de l'exécutant des travaux, et le cas échéant du responsable de projet de travaux</b>, dans le cas de <b>travaux à proximité d'ouvrages existants caractérisés par une incertitude de localisation excessive</b>.</li></ul>	<p><a href="#">Lien vers le texte</a> Ministère de la Transition écologique et solidaire</p>	
<p>Arrêté du 12 janvier 2018 portant modification de plusieurs arrêtés relatifs à <b>l'exécution de travaux à proximité des réseaux et approbation d'une version modifiée des prescriptions techniques prévues à l'article R. 554-29</b> du code de <b>l'environnement</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>Ce projet vise à réviser <b>des dispositions relatives à l'amélioration progressive de la cartographie des réseaux, et révision de certaines dispositions du guide technique des travaux (fascicule 2 du guide d'application de la réglementation anti-endommagement)</b>.</li></ul>	<p><a href="#">Lien vers le texte</a> Ministère de la Transition écologique et solidaire</p>	